EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET: Admission en non-valeur de produits Irrécouvrables – Année 2021 - Budget GENERAL

Séance du 29 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois septembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents: 20 Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, BROCHET Olivier, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Alain MASSIRONI, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER,

Membres absents excusés avec pouvoir : 4 Corinne BOYER (pouvoir à Madame Gaëlle FORAY), Christine MARTINE (pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE), Eliane MERMILLON (pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX), Marie-H. PERILLAT (pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 5 Humbert CRETIER, Maria GUILLERMET, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Sonia ZANI

Secrétaire de séance : Mme Claire BILLON-BERTHET

Soit : 20 présents et 4 pouvoirs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la transmission par SGC OYONNAX des états de produits irrécouvrables pour le BUDGET GENERAL dont le montant s'élève à la somme de 4 280,65 €.

Il propose d'accepter l'admission en non-valeur de ces pièces qui concernent la facturation :

- de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 2 647,30 €,
- de la cantine scolaire pour un montant de 1 633,35 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 20 voix POUR et 4 ABSTENTIONS de Messieurs Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Alexandre LALLEMENT, Alain MASSIRONI

- ACCEPTE l'admission en non-valeur des pièces transmises par SGC OYONNAX, dont le montant s'élève à la somme de 4 280,65 €, qui concerne les facturations de l'eau, de l'assainissement et de la cantine scolaire.
- DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20210929-DE-2021-119-DE Date de télétransmission : 07/10/2021 Date de réception préfecture : 07/10/2021